

LE PANAMÉEN

Le bulletin d'informations de la section UNSA Île-de-France

n°9

Octobre 2026

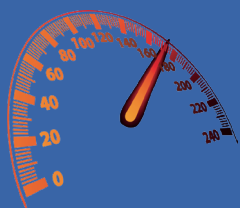


Agenda

Notre Carte :

Une nouvelle équipe, des valeurs qui nous rassemblent
Un nouveau bureau prend ses fonctions à l'UNSA Douanes
Île-de-France, avec Sheila HADDAD et Idriss HAMIDECHE
comme co-secrétaires interrégionaux. Notre engagement :
faire vivre un syndicalisme autonome, indépendant et solidaire,
au plus près des agents. Écouter, accompagner, défendre et
rendre compte : ces valeurs guideront notre action. Ouverts
au dialogue, fermes sur vos droits, nous portons une ambition
commune : être utiles à chacune et chacun d'entre vous.

TABLEAU DE BORD



- Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,92 €
- Grilles indiciaires : [ici](#)
- Calendrier de paye : [ici](#)
- SMIC mensuel brut : 1.867,02 € (12,31 € de l'heure)
- Pass Navigo mensuel (5 zones) : 90,80 €

SOMMAIRE

Page 2

Hommage à nos collègues engagés au service des autres

Page 3

L'intelligence artificielle (IA) est devenue incontournable et touche désormais la Douane

Page 6

WISSOUS : la vitrine d'hier...
les agents d'aujourd'hui !

Page 7

Sport en douane : toujours pas de baskets...
mais peut-être bientôt moins de chronomètre

Page 8

Protection sociale complémentaire :
des cotisations gelées en 2027,
mais des exigences qui demeurent

Page 9

Télétravail « carburant » :
une prolongation confirmée... qui doit
maintenant bénéficier aux agents

« Le Panaméen » est le bulletin d'informations de la
Section UNSA Île-de-France

Imprimé au local Unsa douanes, 6 rue Louise Weiss, Bâtiment
Condorcet-Teledoc 322 - 75703 PARIS Cedex 13
Courriel : unsa-idf@douane.finances.gouv.fr

UNSA Douanes Île-de-France : une nouvelle équipe, une même ambition

Une nouvelle mandature s'ouvre pour l'UNSA Douanes Île-de-France.

Avec elle, une nouvelle équipe prend ses fonctions avec une volonté simple : être présente, utile et accessible pour les agents, sur l'ensemble des services franciliens. Cette nouvelle organisation s'inscrit pleinement dans les valeurs de l'UNSA Douanes : **un syndicalisme autonome, pragmatique, indépendant et proche du terrain**, attaché au dialogue lorsqu'il permet d'avancer, mais capable de faire preuve de fermeté lorsque les intérêts des agents l'exigent.

Un nouveau secrétariat pour une nouvelle dynamique

La section UNSA Douanes Île-de-France sera désormais animée par ses deux co-secrétaires interrégionaux :

Sheila HADDAD

Idriss HAMIDECHÉ

La proximité comme méthode

L'Île-de-France concentre une grande diversité de services, de métiers, de rythmes de travail et de problématiques. Les attentes peuvent être différentes selon les lieux et les fonctions exercées, mais une exigence reste commune : pouvoir compter sur des représentants disponibles, à l'écoute et capables d'agir.

C'est pourquoi cette nouvelle mandature accordera une place importante aux échanges directs avec les collègues et à la présence dans les services.

Notre méthode sera simple : **écouter, comprendre, conseiller, accompagner, intervenir et rendre compte.**

Nous voulons un syndicalisme qui part du réel, des conditions de travail, des difficultés rencontrées et des attentes exprimées par les agents.

Un syndicalisme autonome et indépendant

L'UNSA Douanes revendique son autonomie.

Notre action n'est dictée ni par une organisation politique, ni par une logique partisane, ni par des postures systématiques. Nos positions se construisent à partir des dossiers, des faits et des intérêts des personnels que nous représentons. Cette indépendance nous permet de soutenir une mesure lorsqu'elle constitue une avancée pour les agents, mais également de la combattre lorsqu'elle leur est défavorable.

Nous voulons rester libres dans nos analyses comme dans nos décisions.

Être aux côtés des agents

L'action syndicale ne se résume pas aux réunions avec l'administration.

Elle consiste aussi à accompagner les collègues lorsqu'ils rencontrent une difficulté dans leur parcours professionnel, leur mobilité, leur carrière ou leurs conditions de travail. L'UNSA Douanes Île-de-France veut donc renforcer sa capacité d'écoute et d'accompagnement individuel tout en continuant à défendre les dossiers collectifs. Parce qu'au-delà des textes et des réformes, il y a toujours des femmes et des hommes concernés.

Le dialogue, sans renoncer à la fermeté

L'UNSA Douanes est profondément attachée au dialogue social.

Mais dialoguer ne signifie pas tout accepter.

Lorsque la discussion permet d'obtenir des avancées concrètes, nous la privilégions.

Lorsque les droits, les conditions de travail, les carrières ou la reconnaissance des agents sont en jeu, nous savons également porter des revendications claires et défendre nos positions avec détermination.

C'est cette conception que nous voulons faire vivre en Île-de-France : **dialoguer quand c'est utile, être fermes quand c'est nécessaire.**

Informers clairement les agents

Cette nouvelle dynamique passera également par une communication plus régulière.

Le Panaméen en est une illustration.

Ce journal a vocation à devenir un rendez-vous de l'UNSA Douanes Île-de-France.

Il doit permettre d'informer les collègues sur les sujets qui concernent directement leur quotidien : rémunérations, protection sociale, carrière, mobilité, conditions de travail, restructurations, numérique ou encore évolution des métiers.

Notre ambition est de proposer une information claire, compréhensible et utile. Pas seulement relayer l'actualité. Mais expliquer ce qu'elle change concrètement pour les agents.

Une section fidèle aux valeurs de l'UNSA

Cette nouvelle mandature doit être celle de la **proximité, de l'écoute, de l'autonomie, du pragmatisme et de l'efficacité**. Nous voulons une UNSA Douanes Île-de-France qui sache dialoguer sans renoncer à ses convictions, proposer sans promettre l'impossible, et défendre les agents sans posture inutile.

Un syndicalisme concret.

Un syndicalisme indépendant.

Un syndicalisme tourné vers les résultats et les agents.

Ce numéro d'octobre marque ainsi une nouvelle étape : **une équipe renouvelée, une section qui se structure et une même ambition : être utile aux agents.**

Besoin d'une information, d'un conseil ou d'un accompagnement ?

UNSA Douanes Île-de-France

Co-secrétaires interrégionaux :

Sheila HADDAD – Idriss HAMIDECHÉ

Courriel : unsa-idf@douane.finances.gouv.fr

UNSA Douanes Île-de-France : proximité, autonomie, expertise et résultats.



L'intelligence artificielle (IA) est devenue incontournable et touche désormais la Douane

Cet article a pour objectif de présenter l'impact de l'IA sur notre Administration en ne tombant ni dans le catastrophisme, ni dans l'optimisme béat.

Cette chronique fait un état des lieux de ce qui existe déjà en Douane en matière d'IA.

Elle présente aussi les enjeux de l'IA. L'IA doit rester contrôlée par l'agent des Douanes.

L'intelligence artificielle au sein de la Douane.

Notre Administration se dote progressivement d'un cadre en matière d'IA.

De plus, la Douane dispose d'ores et déjà d'outils utilisant l'intelligence artificielle.

L'encadrement de l'IA au sein de la Douane.

L'Union européenne a fixé en 2024 un cadre juridique «IA-Acts », basé sur l'analyse de cette technologie par niveau de risque.

Par exemple, l'intelligence artificielle utilisée pour une surveillance de masse présente un risque inacceptable.

La Douane a établi le 21 janvier 2025 une Charte d'utilisation des outils de l'intelligence artificielle générative.

Cette branche de l'IA utilise des algorithmes pour créer du contenu original, comme des textes.

Elle fonctionne en apprenant à partir d'exemples existants pour générer de nouvelles créations qui imitent ou enrichissent ce qu'elle a appris.

La Charte d'utilisation préconise des objectifs; tels que la garantie de l'éthique, la protection des données sensibles, ainsi que la prévention de dérives ou de risques juridiques liés à l'intelligence artificielle.

Une annexe pratique à cette Charte a vu le jour.

Une Instruction-Cadre portant sur l'intelligence artificielle sera enfin publiée en fin d'année 2026.

Les outils d'intelligence artificielle utilisés par la Douane.

Notre Administration se sert tout d'abord de chatbots(agents conversationnels).

Ce sont des applications avec laquelle les utilisateurs interagissent sous forme de conversation en

utilisant du texte, des graphiques ou la parole.

Le chatbot IA diAne-Recodification traite de la recodification résultant de la publication du Nouveau Code des Douanes le 1er mai 2026.

Cet agent conversationnel permet la consultation d'articles publiés dans l'Ancien et le Nouveau Code des Douanes. Il fait aussi la correspondance entre l'Ancien et le Nouveau Code.

Par ailleurs, grâce à ce chatbot, il est possible de rechercher les articles par thème, comme la contrebande.

Ensuite, un chatbot généraliste sera prochainement mis en ligne.

Cet agent conversationnel servira à des usages classiques de l'IA générative, à savoir : l'aide à la rédaction de courriers, l'analyse de documents, la synthèse, le résumé, la traduction et la rédaction de compte-rendus de réunion, le plan d'action à partir d'une transcription.

Des cas d'usage plus adaptés aux métiers et au contexte douaniers sont envisagés grâce au chatbot généraliste, notamment en matière de documentation sur la recodification.

Ainsi, des agents exerçant au Bureau JCFl exploiteront probablement des supports de formation et des fiches-réflexes.

Notre Administration s'est dotée aussi de scanners utilisant l'intelligence artificielle.

Les scanners fixes examinent une grande volumétrie de conteneurs.

Les scanners mobiles spéciaux sont utilisés dans les ports pour contrôler les bateaux. Les scanners tomographiques reconstituent quant à eux un volume en 3 dimensions dans les centres postaux.

Le « Plan Douane 2030 » prévoit à ce titre le déploiement de 25 scanners supplémentaires sur l'ensemble du territoire.

Le nombre d'images collectées dans les ports devraient ainsi passer de 17000 en 2025 à 281000 en 2030. Parallèlement, le nombre d'images passera sur le vecteur postal aussi de 0 en 2025 à 2,6 millions à 2030.

Une banque de données traitées par l'IA offrira alors la possibilité de faire la reconnaissance d'images et de détecter les stupéfiants dans tout moyen de transport.

Cette banque de données permettra en outre le traitement d'éléments visant à accéder en profondeur à des données issues de la logistique et du transport.

Bref, l'intelligence artificielle offre quantité de promesses.





Les enjeux de l'intelligence artificielle à l'égard de la Douane.

Cette technologie comporte de nombreux avantages, mais aussi des risques.

Les apports à la Douane liés à l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle réduit ensuite les répétitives et chronophages. Ceci fait gagner du temps à un agent pour se consacrer à des tâches à plus forte valeur ajoutée.

L'intelligence artificielle générative analyse des données issues de déclarations en douane et repère automatiquement des anomalies et des incohérences.

Par ailleurs, l'intelligence artificielle générative est capable d'identifier des schémas complexes invisibles à l'œil humain. Par exemple, en analysant des milliers de transactions, l'IA générative détecte des circuits commerciaux suspects.

L'IA générative aide un agent vérificateur à la prise de décision, car elle lui présente lors d'un contrôle un niveau de risque, des recommandations d'inspection et des données comparatives.

Les risques afférents à l'intelligence artificielle.

L'IA générative, en collectant des données sensibles ou confidentielles, entraîne un risque de divulgation à d'autres utilisateurs hors de la Douane.

La question de la souveraineté des données se pose par ailleurs.

Basée sur des modèles statistiques, l'IA générative peut commettre des erreurs ou inventer des faits sans comprendre le sens du texte. On parle ici d'« hallucinations ».

L'IA générative peut produire de fausses informations qui semblent plausibles.

En outre, l'IA dépend des données utilisées pour son entraînement. Si les données historiques sont biaisées, l'IA générative peut surévaluer certains risques et ignorer d'autres formes de fraude.

Une confiance aveugle dans l'IA est problématique. Par exemple, des anomalies passent inaperçues et des décisions incorrectes sont prises par un agent qui suit systématiquement l'IA sans vérification. L'agent perd aussi ses réflexes de contrôle.

Il est aussi possible que l'IA générative crée une dépendance technologique.

Cette dépendance risque de réduire la capacité des agents des Douanes à accomplir des tâches analytiques ou décisionnelles de manière autonome.

De plus, la qualité du travail douanier pourrait devenir vulnérable en cas de panne ou d'erreur du système.

L'IA peut être utilisée comme un moyen de pression accrue sur la performance, car elle permet de mesurer et comparer davantage la rapidité de traitement et l'efficacité des contrôles. En conséquence, les attentes envers les agents risquent d'augmenter.

Enfin, l'IA modifiera vraisemblablement l'organisation du travail en centralisant des fonctions et en réduisant le nombre de certains postes. Les affectations ou les missions évolueront.

C'est le cas pour un service local qui perd une partie de ses missions au profit d'une cellule spécialisée utilisant l'IA.

Il est à noter cependant que l'emploi en Douane n'est pas supprimé, mais transformé du fait de l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle : un enjeu de dialogue social.

L'intelligence artificielle transformera peu à peu les métiers, les organisations de travail et les compétences attendues des agents des Douanes. Cette évolution ne peut donc pas être appréhendée sous le seul angle technologique.

Le déploiement de ces nouveaux outils devra s'accompagner d'un dialogue social exigeant et transparent. Les représentants des personnels devront être pleinement associés aux réflexions portant sur les conditions de travail et des missions au sein de notre Administration.

L'intelligence artificielle doit demeurer un outil au service des douaniers et de leurs missions, et non conduire à une dégradation de leurs conditions de travail. La réussite de cette transformation reposera autant sur l'accompagnement humain que sur les performances technologiques.

L'intelligence artificielle doit être maîtrisée par l'agent de la Douane.

L'intelligence artificielle présente des limites. L'intervention de chaque agent reste par conséquent essentielle.

Les failles de l'intelligence artificielles comblées par l'intervention humaine.

L'intelligence artificielle dépend des données injectées.

Les connaissances de l'intelligence artificielle intégrées au modèle de langage s'arrêtent à la date d'intégration des dernières données en provenance d'internet.

Le modèle de langage est un système d'intelligence artificielle conçu pour traiter de vastes quantités de données afin de comprendre et de générer des textes.

Par exemple, le chatbot généraliste utilise des informations datant de juin 2025. Des informations plus récentes ne sont pas prises en compte et ne sont ainsi pas restituables.

Par ailleurs, l'entraînement d'un modèle de langage s'appuie sur des données publiques. Or, les informations internes à la Douane ne sont pas prises en compte, ce qui entraîne un manque de compréhension contextuelle.

La formation à l'IA est nécessaire.

Il faut que l'Administration forme ses agents à l'IA générative pour qu'ils comprennent les limites, les biais et leurs obligations légales en découlant.

Chaque utilisateur doit comprendre les risques liés au partage de données, aux outils non autorisés, aux manipulations informationnelles, et aux nouvelles formes de fraude rendues possibles par l'IA. Par exemple, la DGDDI a été victime récemment d'attaques d'hameçonnage, technique de fraude visant à obtenir des renseignements collectifs tels que des mots de passe.

Dans cette optique, l'Institut du Management douanier (IMD) a organisé des séances d'acculturation à l'intelligence artificielle générative au profit des Cadres douaniers.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement seront prochainement déployés, comme des sessions de formations en distancielles, de la documentation dédiée et une chaîne d'assistance OLGA.

Chaque réponse donnée par intelligence générative doit être vérifiée, recoupée et adaptée au contexte.

L'intelligence artificielle par nature ne peut pas non plus remplacer le vécu des fonctionnaires des douanes. C'est le cas pour un agent chevronné en matière de lutte contre la fraude qui partage son expérience à ses collègues plus jeunes.

L'IA assiste l'agent, mais ne remplace ni son expertise, ni son jugement professionnel.

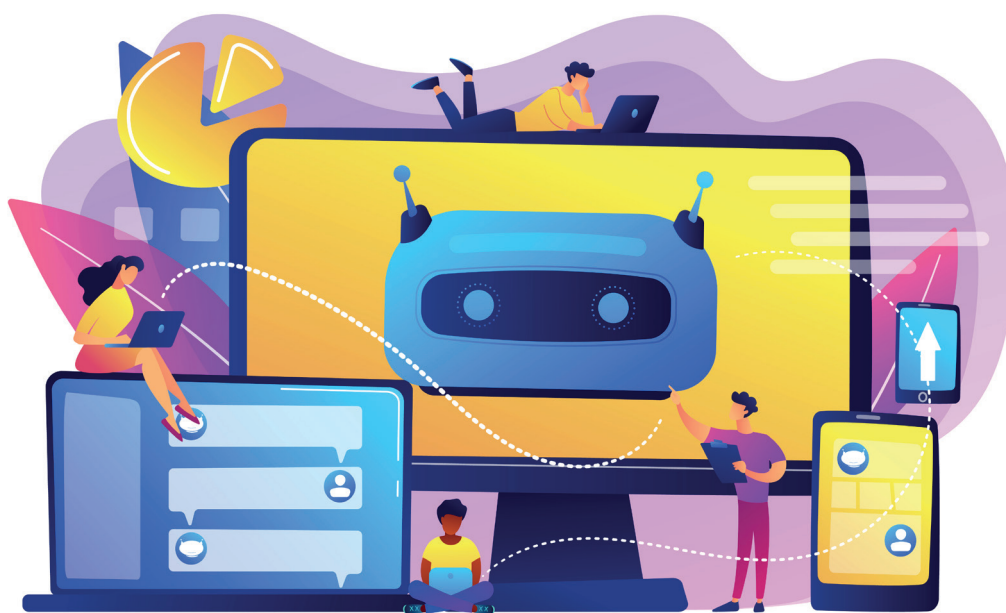
En conclusion, si la Douane veut se moderniser, celle-ci ne peut pas adopter une posture de refus de principe face à l'intelligence artificielle.

Notre Administration doit cependant veiller au respect de garanties suivantes: la maîtrise humaine des décisions, la transparence des usages et la protection des données.

Les évolutions des métiers, des organisations et des conditions de travail devront être accompagnées en associant pleinement les représentants des personnels afin que cette transformation se fasse au bénéfice des agents.

Autrefois, certaines villes françaises, qui ont refusé le progrès induit par le chemin de fer, ont décliné.

Ne passons donc pas à côté de l'intelligence artificielle.





**HIER
LES PHOTOS
AUJOURD'HUI
LA FERMETURE ?**

WISSOUS : LA VITRINE D'HIER... LES AGENTS D'AUJOURD'HUI !

Quand il fallait montrer une Douane qui agit, qui contrôle et qui protège, Wissous était mis en avant. Visites ministérielles, résultats, moyens : le site était la vitrine de notre administration.

Aujourd'hui, la fermeture du site est annoncée pour le 1er septembre 2027.

Derrière la vitrine, il y a des femmes et des hommes.

QUAND WISSOUS FAISAIT BRILLER LA DOUANE...

-  **DES VISITES MINISTÉRIELLES**
Des ministres et des délégations sur le site pour valoriser le travail des équipes.
-  **DES RÉSULTATS RECONNUS**
De nombreuses saisies, un contentieux important, des succès salués.
-  **UN TOMOGRAPHE**
Un investissement majeur pour renforcer nos capacités de contrôle.
-  **DES RENFORTS**
Sorties de stage, recrutements de contractuels : le site a été consolidé.
-  **UN RÔLE ESSENTIEL**
Un rempart contre les stupéfiants, les produits dangereux et les fraudes qui menacent nos concitoyens.



ET LES AGENTS DANS TOUT ÇA ?

-  **OÙ IRONT-ILS ?**
Quelles affectations ? À quelle distance ?
-  **QUELLES CONSÉQUENCES ?**
Sur leur vie personnelle et familiale ?
-  **QUELLES MISSIONS ?**
Qu'advient-il des missions du site et de notre expertise ?
-  **QUEL ACCOMPAGNEMENT ?**
Quelles mesures concrètes ? Quelles garanties pour chaque agent ?
-  **QUELLE TRANSPARENCE ?**
À quel moment l'administration informera-t-elle réellement les agents ?



L'UNSA DOUANES IDF AUX CÔTÉS DES AGENTS

- ✓ Nous sommes à vos côtés.
- ✓ Nous vous écoutons, nous vous informons.
- ✓ Nous portons vos revendications.
- ✓ Nous exigeons un accompagnement réel et à la hauteur.

**Les ministres ont eu leurs photos.
L'administration a eu sa vitrine.**

Les agents, eux, méritent mieux qu'une fermeture et des incertitudes.



Sport en douane : toujours pas de baskets... mais peut-être bientôt moins de chronomètre

Le sport en douane revient régulièrement dans les discussions, mais rarement de la bonne manière.

Après avoir voulu réintroduire une pratique sportive en la mêlant à des exigences professionnelles et à un chronométrage du PPO, la Direction générale semble commencer à entendre une partie des critiques formulées par l'UNSA Douanes.

Pour notre organisation, la ligne reste simple : **l'entretien physique doit être**

encouragé, accessible et organisé sur le temps de service. Il ne doit pas devenir un nouvel outil de pression ou d'évaluation des agents.

L'UNSA Douanes demande ainsi la suppression du chronométrage du PPO et défend l'accès à **deux heures de sport par semaine sur le temps de service pour tous les agents volontaires.**

Entretenir sa condition physique, oui. Mettre les agents sous chrono, non.

Personne ne conteste l'intérêt de maintenir une bonne condition physique, particulièrement dans certains métiers douaniers.

Mais il faut distinguer deux choses.

D'un côté, l'entretien physique, qui participe à la santé, à la prévention et au bien-être au travail.

De l'autre, les techniques professionnelles nécessaires à l'exercice de certaines missions.

Pour l'UNSA Douanes, vouloir mélanger ces deux dimensions conduit à une mauvaise approche. L'activité physique ne doit pas être conçue comme un dispositif de sélection ou de mise en concurrence des agents.

Elle doit être un droit accessible et utile.

Deux heures de sport sur le temps de service

C'est le cœur de la revendication portée par l'UNSA Douanes : permettre aux collègues volontaires de bénéficier de **deux heures hebdomadaires d'activité physique sur leur temps de travail.**

Cette proposition ne repose pas seulement sur une logique sportive.

Elle relève aussi de la prévention.

Favoriser l'activité physique régulière, c'est agir sur la santé, limiter certains risques professionnels et contribuer à maintenir les agents dans de bonnes conditions physiques tout au long de leur carrière.

Cette revendication prend également tout son sens dans une administration qui exige parfois beaucoup physiquement de ses agents.

Le chronomètre n'est pas une politique sportive

L'autre point de désaccord concerne le PPO.

La Direction générale avait envisagé un dispositif intégrant un chronométrage, ce que l'UNSA Douanes conteste.

Pourquoi ?

Parce qu'un exercice destiné à vérifier la maîtrise de gestes professionnels ne doit pas dériver vers une logique de performance sportive.

Le temps réalisé ne dit pas tout de la qualité d'une intervention.

La maîtrise des techniques, la sécurité, le discernement et la capacité à agir correctement dans une situation réelle doivent rester prioritaires.

L'UNSA Douanes demande donc que la logique de chronométrage soit abandonnée.

Une administration qui doit aussi donner les moyens

Le débat sur le sport en douane révèle finalement une contradiction assez classique.

On demande aux agents d'entretenir leur condition physique, mais les conditions permettant réellement de le faire restent limitées.

D'où une revendication simple : **si l'administration considère que la condition physique constitue un enjeu professionnel, elle doit donner du temps et des moyens pour l'entretenir.**

Pas seulement fixer des exigences.

Pas simplement sortir un chronomètre.

L'UNSA Douanes maintient sa ligne

L'UNSA Douanes continuera donc à défendre une approche équilibrée :

du sport accessible, volontaire, organisé sur le temps de service et pensé comme un véritable outil de prévention ; des techniques professionnelles évaluées sur leur maîtrise et leur sécurité, pas sur la seule vitesse d'exécution.

Le sport en douane mérite mieux qu'un chronomètre.

Il mérite une véritable politique.

Deux heures pour bouger, zéro minute pour mettre les agents sous pression.



Protection sociale complémentaire : des cotisations gelées en 2027, mais des exigences qui demeurent

La Commission paritaire de pilotage et de suivi de la Protection sociale complémentaire (CPPS) s'est réunie le 18 septembre à Bercy pour examiner l'évolution des contrats Santé et Prévoyance.

Une première information est à retenir : **les cotisations n'augmenteront pas en 2027.**

Dans un contexte où de nombreux organismes complémentaires annoncent des hausses tarifaires, cette stabilité constitue une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des agents. Mais pour l'UNSA Finances, elle ne règle pas tout.

Santé : aucune hausse prévue en 2027

Pour le volet Santé, les tarifs resteront stables l'année prochaine.

La cotisation moyenne du socle obligatoire demeure fixée à **69,80 €**, avec une prise en charge de 50 % par l'employeur. Les tarifs des options 1 et 2 resteront également inchangés.

Cette décision apporte un peu de visibilité aux agents.

Elle montre aussi qu'il est possible de concilier une protection sociale de qualité avec une maîtrise des cotisations.

Mais cette stabilité ne constitue pas une garantie pour les années suivantes. L'évolution du dispositif devra donc continuer à être suivie de près.

Prévoyance : stabilité annoncée, mais le sujet du coût demeure

Même orientation pour la Prévoyance : aucune hausse n'est annoncée pour 2027.

Le groupement GMF/Viventer poursuit toutefois l'analyse du régime sur un exercice complet afin d'en confirmer l'équilibre financier.

L'un des principaux enjeux concerne désormais la participation de l'État employeur sur le risque invalidité.

Une revalorisation de cette participation pourrait entraîner une baisse sensible de la cotisation du socle Prévoyance, pouvant aller jusqu'à **35 % selon la piste évoquée en CPPS.**

Pour l'UNSA, cette question doit aboutir.

Une prévoyance obligatoire doit être réellement protectrice

Le gel des cotisations est positif, mais il ne suffit pas.

L'UNSA Finances considère que le niveau actuel des cotisations Prévoyance reste trop élevé pour de nombreux agents et continue donc de demander une participation renforcée de l'État employeur.

Un autre sujet important concerne les arrêts maladie.

L'UNSA demande que la PSC Prévoyance puisse prendre en charge les **10 % de rémunération perdus lors des arrêts maladie**, conséquence de la réduction de l'indemnisation imposée aux agents publics.

C'est un point essentiel : une couverture obligatoire n'a de sens que si elle répond réellement aux situations auxquelles les agents peuvent être confrontés.

Une avancée, mais pas un solde de tout compte

Le gel des tarifs Santé et Prévoyance pour 2027 constitue donc une mesure bienvenue.

Mais pour l'UNSA, la discussion ne peut pas s'arrêter là.

La participation de l'État, la couverture de l'invalidité, la perte de rémunération en cas d'arrêt maladie et le niveau réel des garanties doivent continuer à évoluer.

Notre ligne reste simple : **une protection sociale complémentaire obligatoire doit être accessible financièrement et offrir des garanties à la hauteur des risques couverts.**

Le gel de 2027 est une étape.

La protection effective des agents reste l'objectif.





Télétravail « carburant » : une prolongation confirmée... qui doit maintenant bénéficier aux agents

Face au coût des déplacements domicile-travail, les agents ont besoin de mesures claires et réellement applicables.

Cet été, l'UNSA Douanes est intervenue pour demander le maintien du télétravail exceptionnel « carburant ». La prolongation est désormais confirmée.

Mais une mesure annoncée n'est utile que si elle est effectivement appliquée dans les services.

L'UNSA mobilisée dès le 29 juillet

Alertée sur l'échéance des autorisations au 31 juillet 2026, l'UNSA Douanes a saisi la Direction générale dès le 29 juillet. Le même jour, la Fédération UNSA intervenait auprès du ministère et de la DGAFP.

Les directions ont ensuite été informées d'une reconduction du dispositif.

Pourtant, certains collègues ont signalé une interruption de leur autorisation après le 31 juillet.

L'UNSA Douanes est donc intervenue de nouveau afin d'obtenir des règles claires.

Des autorisations désormais sans date d'échéance

L'administration a confirmé que la circulaire du 5 mai 2026 restait en vigueur.

Les autorisations accordées dans ce cadre ne doivent désormais plus comporter de date d'échéance.

Le dispositif demeure toutefois temporaire et reste soumis aux nécessités de service.

Il concerne les agents dont le trajet domicile-travail nécessite l'utilisation d'un véhicule thermique personnel, faute de solution suffisante en transports en commun.

La quotité de télétravail peut être adaptée dans la limite de trois jours par semaine, avec une appréciation possible sur une base mensuelle.

Une consigne transmise n'est pas une mesure appliquée

C'est désormais sur le terrain que l'UNSA Douanes attend des résultats.

Nous demandons une information claire à destination de tous les agents, la vérification des situations où le dispositif a été interrompu et un accompagnement RH suffisamment lisible pour éviter que les démarches deviennent elles-mêmes un obstacle.

Une mesure nationale doit être appliquée de manière homogène. Les agents ne doivent pas dépendre du niveau d'information de leur service ou d'interprétations différentes selon les directions.

Et ceux qui ne peuvent pas télétravailler ?

Le télétravail apporte une réponse à une partie des agents.

Mais pour les collègues dont les missions nécessitent une présence quotidienne sur site, le coût des déplacements reste entier.

L'UNSA Douanes demande donc également des réponses concrètes : aides aux déplacements adaptées, meilleure prise en compte des horaires décalés, organisation des vacances lorsque cela est possible et solutions de transport compatibles avec les contraintes des services.

Parce qu'une politique de soutien au pouvoir d'achat ne peut pas s'arrêter aux seuls agents qui peuvent télétravailler.

Télétravail ou présence sur site : aucun agent ne doit être oublié.

Barème des cotisations 2026



Besoin d'une information ?

↳ unsadouanes@gmail.com

Trouver une section ?

par ici →



Grades	Montant annuel	Coût annuel*	Coût mensuel*
Primo adhérent	40 €	13 €	1,10 €
Retraité (URDF)	42 €	14 €	1,16 €
Berkani	42 €	14 €	1,16 €
Contractuel - Catégorie C	81 €	27 €	2,23 €
Agent de Constatation	81 €	27 €	2,23 €
Agent de Constatation Principal 2^e classe	94 €	31 €	2,59 €
Agent de Constatation Principal 1^{re} classe	103 €	34 €	2,83 €
Contractuel - Catégorie B	106 €	35 €	2,92 €
Contrôleur 2^e classe	106 €	35 €	2,92 €
Contrôleur 1^{re} classe	112 €	37 €	3,08 €
Contrôleur Principal	119 €	39 €	3,27 €
Contractuel - Catégorie A	139 €	46 €	3,82 €
Inspecteur	139 €	46 €	3,82 €
Inspecteur Régional 3^e classe	157 €	52 €	4,32 €
Inspecteur Régional 2^e classe	164 €	54 €	4,51 €
Inspecteur Régional 1^{re} classe	172 €	57 €	4,73 €
Inspecteur Principal 2^e classe	182 €	60 €	5,01 €
Inspecteur Principal 1^{re} classe	182 €	60 €	5,01 €
DSD2 / CSC2 / CSSU2 / CSA2	194 €	64 €	5,34 €
DSD1 / CSC1 / CSSU1 / CSA1	194 €	64 €	5,34 €
DPSD / Adm. / Adm. Civil	220 €	73 €	6,05 €
Adm. sup. / Adm. HC	220 €	73 €	6,05 €
Administrateur Général	268 €	88 €	7,37 €

pragmatique

rassembleur

déterminé

accessible

innovant

*après crédit d'impôts de 66%, à percevoir en 2027



J'adhère ici :

